



## probleme artisa, porte de garage

Par **laetitia100**, le **17/03/2025** à **13:55**

Bonjour,

j'ai des questions sur les obligations des artisans.

Suite à un devis réalisé en 2024, une entreprise de porte de garage a réalisé un devis pour un changement de moteur de notre porte de garage battante.

Dans ce délai, après nettoyage des rails, ils s'agissaient juste d'amas de graisse sur les rails qui devaient bloquer le moteur, notre porte a re fonctionné L'entreprise nous ont précisé que la pièce était commandée donc que nous n'avions pas le choix que de faire le changement. Nous nous sommes donc dit qu'on allait la changer, on sera sur de ne plus avoir de probleme.

Après 3 mois d'attente, l'intervention a eu lieu.

Suite à ce changement, des pannes aléatoires ont eu lieu. Ré ouverture automatique après fermeture, nous obligeant à stopper et refermer la porte en moyenne 4 à 5 fois.

Malgré les pannes, l'entreprise nous ont obligé à honorer la facture alors que la porte ne fonctionnait pas normalement en mentionnant que pour actionner la garantie nous n'avions pas le choix. Sans cela, ils ne voulaient pas repasser.

Après deux passages de techniciens qui semblaient perdus sur le problème et le paiement quasi en totalité de la prestation (reste 60 euros sur 900), on nous dit aujourd'hui que nous avons deux solutions :

- on reste comme cela avec une porte qui fonctionne à moitié
- on doit installer une porte de garage sectionnelle par que les moteurs d'aujourd'hui ne sont plus compatible avec notre porte battante.

A aucun moment, on nous a alerté sur le fait que le moteur ne pourrait pas fonctionner sur une porte battante. D'autant plus que cela fonctionnait avant.

Nous avons demandé un autre passage pour revoir les réglages car peut être faut il encore régler le bras de la porte afin qu'il soit moins perpendiculaire (comme me l'a précisé le deuxième technicien, soit régler la vitesse de la porte qui nous semble rapide à la fermeture?)

Ils refusent de repasser.

Une fois la facture payée, nous n'avons trouvé aucune écoute....

sont ils en tord ? comment faire à part qu' ils nous mettent une porte sectionnelle et qu'il nous

facture encore plus cher.

Par **Zénas Nomikos**, le **18/03/2025** à **11:35**

Bonjour,

voici : <https://www.legavox.fr/blog/me-gregory-rouland-equity-avocats/>